

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

*66<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies*

*Débat général*

*Déclaration de :*

*Son Excellence Monsieur Taïb Fassi Fibri  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération*

*Royaume du Maroc*

*New York, 26 Septembre 2011*

*Louange à Dieu.*

*Prière et salut sur le Prophète, Sidna Mohammed.*

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Il m'est agréable de vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la 66<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection témoigne de la considération de la communauté internationale pour l'Etat du Qatar frère et, au-delà, pour l'ensemble du monde arabe.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, **M. Joseph Deiss**, pour les efforts louables qu'il a déployés tout au long de sa présidence de la session précédente.

Je souhaiterais, également, renouveler à **M. Ban Ki-Moon** mes chaleureuses félicitations pour sa réélection en tant que Secrétaire général des Nations Unies et lui faire part de notre appréciation pour les initiatives louables qui ont marqué son premier mandat, et notamment la mise en place d'une entité commune en charge de la promotion de la condition de la femme. Je voudrais aussi réitérer l'appui, sans faille, du Royaume du Maroc aux priorités que M. le Secrétaire Général a définies pour son second mandat.

**Monsieur le Président,**

Cette session se tient dans une conjoncture internationale complexe et singulière, marquée par la concomitance inédite et la superposition sans précédent de crises aigües. Certaines d'entre elles sont de nature chronique et structurelle, telles que les changements climatiques ou la crise alimentaire. D'autres sont récurrentes et dévastatrices, telles que les catastrophes naturelles ou les accidents nucléaires. D'autres, encore, sont plus conjoncturelles, avec un impact très profond, à l'image de la crise financière qui s'est transformée en crise économique mondiale, avec un impact social et politique déstabilisateur. Sans oublier la persistance, dix

ans après les événements tragiques du 11 septembre 2001, de la menace terroriste internationale, et dont les connexions avec la criminalité organisée, dans toutes ses dimensions, sont croissantes et bien établies. A cela s'ajoute la perpétuation des zones de tension et des conflits armés, aux niveaux interne et international.

Cette coïncidence de crises complexes interpelle nos consciences de manière insistante et objective et nous amène à poser des interrogations essentielles: quelles Nations Unies voulons-nous pour faire face à ces défis internationaux ? Comment faire des Nations Unies une référence politique et juridique et un cadre d'action efficient et agissant, pour une gestion internationale collective des questions globales ? Comment adapter notre organisation aux évolutions rapides de la scène internationale ? Enfin, comment réussir à installer notre organisation comme axe central d'un ordre multilatéral solidaire, complémentaire et cohérent avec les nouveaux groupes à composition limitée et dont la réactivité est parfois plus grande face aux événements ?

Ces interrogations que nous soulevons ne sont nullement basées sur une approche idéaliste. Elles reflètent plutôt notre profonde conviction que les Nations Unies devraient constituer le cadre approprié d'une gouvernance mondiale effective, équitable et solidaire, qui puise ses fondements dans sa représentativité universelle et son expérience unique, accumulée au long de six décennies.

Pour être efficiente, cette gouvernance mondiale devrait constituer le prolongement naturel d'une gouvernance nationale, sous-régionale et régionale. Il appartient, ainsi, à tous les Etats membres, d'assumer leurs responsabilités et de prendre, au niveau national, les dispositions et les mesures nécessaires à l'instauration et à la consolidation des fondements de la bonne gouvernance politique, du progrès économique et de la cohésion sociale.

C'est ainsi que le Royaume du Maroc a choisi, depuis plusieurs décennies, la voie de la construction d'un Etat démocratique, fondé sur les règles de la bonne gouvernance, la protection de la liberté et la dignité des citoyens, le respect des droits de l'homme, la consécration des principes de l'équité et de l'égalité des chances, la justice sociale, la lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale.

Sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Royaume du Maroc a fait de l'ouverture politique et du développement humain les deux piliers complémentaires de l'édification d'une société démocratique, développée et solidaire.

L'adoption, par le peuple marocain, en juillet dernier, de la nouvelle Constitution du Royaume, a constitué un tournant historique dans cet itinéraire singulier. Elle consacre la communion entre les différentes composantes de la nation marocaine, renforce les principes de séparation et d'équilibre de pouvoirs, consolide l'indépendance de l'autorité judiciaire, consacre les droits de l'homme tels qu'universellement reconnus, définit les droits et les devoirs de la citoyenneté, et met en place les fondements d'une gouvernance politique et économique à travers des institutions de régulation, de médiation, de représentation et de reddition des comptes. Elle renforce, également, la participation de la femme dans la vie politique et sa contribution au développement économique et social.

Dans le cadre de cette architecture constitutionnelle créative, la régionalisation avancée occupe un rôle central dans cet édifice, comme fondement de la démocratie de proximité, fournissant un développement équilibré et solidaire pour toutes les régions du Royaume.

**Monsieur le Président,**

Les bouleversements majeurs que connaît aujourd'hui le monde arabe démontrent qu'il n'existe aucune exception régionale, culturelle ou civilisationnelle aux aspirations légitimes des peuples à la liberté, à la dignité et aux valeurs universelles.

Ces événements confirment, également, qu'il ne saurait y avoir de développement économique et social en l'absence d'une ouverture politique et d'une évolution démocratique au bénéfice des individus et des collectivités. Il ne saurait y avoir de progrès et de stabilité lorsque prévalent l'inertie politique, l'autarcie idéologique, et lorsque toute légitimité est perdue et les perspectives d'alternance et de renouvellement sont inexistantes.

Ces événements démontrent, enfin, que tout pays arabe a la capacité de fonder un ordre politique conciliant valeurs universelles et spécificités nationales, et combinant ouverture et enracinement.

Dans ce contexte, le Maroc salue les progrès institutionnels réalisés par l’Egypte et la Tunisie et appelle la communauté internationale à soutenir leurs efforts pour une transition démocratique parfois difficile, mais prometteuse et précieuse, pour les deux peuples frères.

De même, le Maroc se félicite de la présence, parmi nous, aujourd’hui, d’une délégation de la Libye nouvelle, qui aspire à un avenir meilleur, marqué par l’ouverture, la réconciliation et la consécration de l’Etat de droit.

Dans le prolongement des liens de solidarité historiques entre les peuples marocain et libyen, le Royaume du Maroc a soutenu, dès le début, les aspirations légitimes du peuple libyen frère, et accompagné et appuyé le Conseil National de Transition dans ses initiatives nationales et ses actions sur la scène internationale.

Le Maroc forme, également, le vœu que la Libye retrouve la place qui lui échoit, notamment dans son environnement naturel qu’est le Maghreb.

Par ailleurs, le Maroc souhaite voir émerger une action arabe concertée, pouvant permettre l’arrêt de l’effusion de sang et la promotion d’une solution pacifique en Syrie et au Yémen, dans le cadre des réformes profondes et substantielles annoncées et qui assurent leur stabilité et leur unité nationale..

Ces aspirations au changement émanant de la volonté authentique des peuples, requiert un accompagnement engagé et effectif, respectueux des spécificités nationales et prenant en considération toutes les étapes franchies dans l’édification démocratique. Dans ce cadre, le Maroc accueille avec un grand intérêt l’initiative lancée par le G8 a travers le ‘Partenariat de Deauville’.

Le Royaume du Maroc considère que ce Partenariat, au-delà du soutien financier, offre des opportunités, pour les cinq pays arabes bénéficiaires, de renforcement de leurs capacités propres, à la fois en termes de

développement et d'intégration économique, mais aussi en termes de partage de bonnes pratiques dans le domaine de la construction démocratique et de la réforme constitutionnelle.

A cette occasion, le Royaume du Maroc réitère sa disposition pleine et entière à travailler avec ces pays frères, au regard des étapes qu'il a franchies en termes d'ouverture politique et de son expérience en matière de transition démocratique et de réforme constitutionnelle.

Les événements dans le monde arabe démontrent aussi la nécessité d'une gouvernance régionale renouvelée, fondée sur une intégration effective, dans le cadre de groupements homogènes et cohérents, à l'instar de l'Union du Maghreb Arabe, du Conseil de Coopération du Golfe et de l'Accord de libre-échange d'Agadir. Ce dernier est appelé à s'ouvrir sur d'autres pays arabes et méditerranéens, et à élargir son champ de compétences pour y inclure l'ouverture démocratique et le dialogue politique.

Cette nouvelle gouvernance s'assigne comme objectif, sous l'égide de la Ligue Arabe, l'élaboration d'un nouvel ordre régional doté de mécanismes novateurs et de fondements rénovés, au service du développement humain, de l'intégration économique, de l'ouverture démocratique et contre les velléités séparatistes.

Bien évidemment, le règlement final de la question palestinienne constitue un facteur fondamental pour donner une impulsion forte à la dynamique arabe en cours.

**Monsieur le Président,**

La question palestinienne traverse, aujourd'hui, une étape cruciale et déterminante, qui se caractérise par l'absence de perspectives de négociations, la poursuite des programmes de colonies et la politique de la détention, de l'annexion et de la destruction, notamment à Jérusalem est, le recours disproportionné à la force contre les civils désarmés, comme l'a signalé le rapport de la Commission de l'ONU sur la flottille de la liberté.

En raison du rejet, par le gouvernement israélien, de toutes les initiatives et propositions constructives des parrains du processus, la situation s'est détériorée et la perspective d'une reprise du processus de négociations sur les questions relatives au statut final, conformément aux engagements réciproques, s'est éloignée.

Il est temps que l'Organisation des Nations Unies assume, à travers ses divers organes et en utilisant tous les mécanismes à sa disposition, toutes ses responsabilités. Elle devrait permettre au peuple palestinien, sous la conduite de son Autorité nationale, de réaliser ses droits nationaux légitimes, en harmonie avec les efforts fournis pour renforcer les fondements d'un Etat palestinien indépendant et tenant compte de l'élan de sympathie suscité.

Le Maroc, qui s'est toujours tenu aux côtés du peuple palestinien frère, exprime aujourd'hui sa crainte devant la paralysie du processus de paix, qui est porteuse de tous les dangers. Il renouvelle, également, son soutien à la demande de l'Autorité palestinienne, en la personne de Son Excellence le Président Mahmoud Abbas, pour que la Palestine devienne membre des Nations Unies, en tant qu'Etat souverain, sur la base des frontières de 1967, avec pour capitale Jérusalem Est.

Le Maroc, dont le Souverain, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, préside le Comité d'Al Qods, ne ménagera aucun effort pour contribuer à toutes les initiatives et soutenir toutes les actions visant la réalisation de cet objectif, dans les meilleurs délais.

Au-delà, notre action commune devrait viser la reprise processus de négociations, sur la base d'un référentiel clair, d'un agenda global, d'un échéancier précis, d'une méthodologie novatrice et d'une implication effective du Quartet. A cet égard, le Maroc se félicite des indications positives contenues dans le dernier communiqué du Quartet.

**Monsieur le Président,**

Partant de son approche de solidarité et d'intégration dans son environnement arabe, le Maroc s'est engagé dans une consultation profonde avec les Etats membres du Conseil de Coopération du Golfe,

pour asseoir un partenariat avancé et substantiel, qui couvre les volets stratégiques, politiques, économiques et humains. De par les liens forts et solidaires avec chaque Etat membre de ce groupement régional important, le Maroc s'assigne comme objectif l'institution d'un modèle partenarial nouveau, au contenu concret, qui contribue à la réalisation du développement humain, à la stabilité et à la réponse aux défis posés à la sécurité des Etats et au respect de leur intégrité territoriale.

Dans ce contexte, le Maroc renouvelle son soutien aux droits légitimes des Emirats Arabes Unis sur ses trois îles occupées.

**Monsieur le Président,**

Les appartenances maghrébine, arabo-islamique, africaine et méditerranéenne du Maroc et son attachement au renforcement de la coopération Sud-Sud, tels que consacrés dans la nouvelle Constitution du pays, confèrent à sa diplomatie une diversité de ses centres d'intérêts et une implication constructive pour l'émergence d'une gouvernance régionale, fondée sur la concertation, le dialogue et la cohérence.

Les réformes engagées par les pays du Maghreb sont de nature à insuffler une impulsion nouvelle à l'intégration maghrébine, conformément aux aspirations des cinq peuples de la région.

Dans ce contexte, le Maroc, qui s'est attelé à redynamiser ses relations bilatérales avec l'Algérie sœur à travers les visites ministérielles, forme le vœu que celles-ci puissent ouvrir la voie à une normalisation complète des relations entre les deux pays, y compris la réouverture des frontières terrestres, conformément au principe du bon voisinage.

Mû par cette même volonté, le Maroc réitère son plein engagement à poursuivre et intensifier le processus de négociations pour trouver une solution politique mutuellement acceptable au différend régional sur Sahara marocain, sur la base de l'Initiative marocaine d'Autonomie. Celle-ci a été qualifiée de sérieuse et crédible par le Conseil de sécurité, à travers six résolutions successives.

Cette Initiative audacieuse et réaliste respecte la légalité internationale, dans le cadre de l'unité nationale et de la souveraineté territoriale du Royaume, loin des interprétations unilatérales restrictives qui ne font que nourrir le statu quo et favoriser l'immobilisme.

La résolution 1979 (2011) du Conseil de sécurité est venue réaffirmer les paramètres fondamentaux du processus des négociations, en appelant l'ensemble des parties à entrer dans des négociations substantielles et sérieuses, et à faire preuve du réalisme et d'esprit de compromis pour trouver une solution de compromis, tout en exhortant les pays voisins à s'engager pleinement dans le processus des négociations.

Il est grand temps pour que chaque partie assume ses responsabilités, en particulier à la lumière des événements que connaît la région, en vue d'œuvrer, sérieusement et de bonne foi, pour parvenir à une solution politique consensuelle et définitive à ce différend régional. Il convient, également, de répondre d'urgence aux aspirations de nos frères retenus dans les camps de Tindouf, en Algérie, privés de leurs droits élémentaires et dénués de toute perspective d'avenir.

Du haut de cette tribune, je voudrais réaffirmer l'impérieuse nécessité de réaliser d'une intégration maghrébine effective, dans le cadre d'une UMA en tant qu'espace ouvert, démocratique et complémentaire, au service des intérêts des cinq peuples maghrébins ;

- Un Grand Maghreb qui participe activement à la dynamique engagée dans le monde arabe
- Un Maghreb arabe qui contribue à la mise en œuvre concrète de la coopération euro-méditerranéenne, notamment dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.
- Un Maghreb arabe actif en faveur du développement et la stabilité de la région du Sahel et qui fait face à la menace terroriste et à ses connexions avérées avec la criminalité transnationale organisée.

**Monsieur le Président,**

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a placé l'Afrique à la tête des priorités de la politique étrangère du Royaume, en optant pour la coopération et

la solidarité afin de relever les défis économiques, sociaux, politiques et sécuritaires, qui entravent le développement de ce continent.

Fort de cet engagement, le Maroc a contribué positivement aux efforts internationaux et régionaux pour le règlement de plusieurs conflits, y compris à travers sa participation aux forces de maintien de la paix de l'ONU. Il a soutenu activement les processus de transition démocratique réussis dans certains pays tels que la Guinée, la Cote d'Ivoire ou le Niger.

Persuadé de la nécessité de renforcer et de développer les espaces de concertation et de coordination entre les pays africains, le Royaume a œuvré, de concert avec ses frères africains, à la mise en place de l'initiative des pays africains riverains de l'océan Atlantique. Celle-ci vise à exploiter, collectivement, les opportunités offertes par cet espace en partage et à relever ensemble les défis qu'il comporte.

Nous sommes persuadés que la réalisation du développement durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique, restera un objectif lointain, tant qu'il existera un écart entre les engagements pris et l'aide publique au développement effectivement versée.

Nous exhortons la communauté internationale à fournir davantage de soutien à notre continent africain et de le placer au cœur de ses priorités dans les programmes destinés à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Nous demandons également aux États, aux organisations et aux autres partenaires concernés de s'acquitter de leurs engagements dans ce domaine.

Nous espérons que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendra en décembre prochain, aboutira à des résultats concrets pour restaurer la confiance entre les pays en développement et leurs partenaires du développement, en vue de donner une nouvelle impulsion au «Consensus de Monterrey».

Nous réitérons également l'importance particulière de l'Initiative Royale concernant l'organisation d'une réunion de Haut Niveau de l'Assemblée générale sur l'investissement en Afrique, en tant que levier pour le développement et le décollage économique du continent.

Dans le cadre de sa solidarité avec les Petits Etats insulaires en développement dans la région des Caraïbes, du Pacifique et de l'Océan indien, le Maroc demeure fermement disposé, dans le cadre de la stratégie de Maurice, à concrétiser son engagement en vue d'aider ces pays à relever les défis de développement et ceux liés au changement climatique auxquels ils sont tragiquement confrontés.

**Monsieur le Président,**

Fort de cette vision claire et des orientations constructives qui reflètent l'adéquation parfaite entre les choix internes du Maroc et les priorités de sa politique étrangère, le Maroc appelle les pays membres de l'Assemblée Générale à soutenir sa candidature au poste de membre non permanent du Conseil de Sécurité, pour la période 2012-2013.

Cette candidature s'inscrit dans le cadre du principe de rotation établi au sein du Groupe africain. Elle a pour objectif de servir la paix, la stabilité, de renforcer la solidarité et de promouvoir les valeurs universelles.

Il s'agit, d'abord, d'une candidature au service de la paix et de la sécurité internationales, en tant qu'engagement constitutionnel clair du Royaume. Elle consacre une expérience pionnière sur le terrain, de plus d'un demi-siècle, avec la participation de plus de 50.000 membres des Forces Armées Royales dans les Operations de maintien de la paix à travers le monde.

Cet engagement constitutionnel est reflété, également, dans la contribution effective du Royaume aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, outil de la mise en œuvre de la solidarité internationale avec les pays en phase post-conflit, de reconstruction et de réconciliation nationale.

De même, dans le cadre du renforcement de ce « partenariat pour la paix », le Maroc ne cesse d'œuvrer, en toute transparence et engagement, en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit ensuite, d'une candidature pour le renforcement de la solidarité internationale, notamment entre pays en voie de développement, dans le cadre d'une coopération sud-sud au contenu concret et aux mécanismes novateurs ;

Cette coopération solidaire comprend ;

1. L'assistance humanitaire pour faire face aux catastrophes naturelles et aux crises alimentaires, notamment dans les pays africains subsahariens et la région des Caraïbes et des îles de l'Océan pacifique
2. La mise en place de programmes de coopération financière et technique dans les domaines socio-économiques, ainsi que de l'agriculture, de la santé, de l'eau ou de l'électrification.
3. La formation de plus de 9000 étudiants par an, en provenance de 42 pays, dont 8000 bénéficient d'une bourse marocaine.

Il s'agit, enfin, d'une candidature pour la promotion des valeurs universelles. En effet, le Maroc, de par sa position géographique, sa diversité culturelle et son ouverture sur le monde, a toujours constitué un carrefour de civilisations, une terre de rayonnement de la culture de la tolérance et de la coexistence entre les religions et les cultures.

En outre, et fort de son engagement en faveur des droits de l'homme tels qu'universellement reconnus, le Royaume du Maroc a lancé, au niveau multilatéral, des initiatives constructives pour le renforcement de la culture des droits de l'Homme. Il a, également, joué un rôle actif dans le processus de mise en place et de révision des mécanismes du Conseil des Droits de l'Homme, compte tenu du rôle important de cet organe au sein du système onusien.

Le Royaume du Maroc est convaincu que votre soutien à cette candidature légitime, qui coïncide avec une conjoncture régionale spécifique, confèrera à la présence du Maroc au sein du Conseil de Sécurité une dimension particulière. Le Royaume abordera, ainsi, les questions sensibles inscrites à l'ordre du jour du Conseil, qu'elles soient arabes ou africaines, avec sérieux et modération.

**Je vous remercie pour votre attention**